

**PROCES VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION MAIAGE  
Du Mercredi 24 janvier 2024**

**Président** : Yann MADELINE  
**Secrétaire de séance** : Samantha Foulon

**Participants :**

MM Yann Madeline (Groupe SARP), Florence Mignot (Groupe SARP), Ludovic Serraille (Groupe SARP), Eric De France (Malézieux), Damien Becquet (APLICA), Bernard Nucci (Malezieux), MM Christophe Alary (Groupe SARP), Yannick Ratte (Groupe SARP), Philippe Maillot (Maillot/VIAM), Philippe Meyer (SGA MEYER), Yves Pajot (KAERCHER), Claude Moreau (Rivard), Vincent Delbecq (SANET BUTIN), Fabrice Erval (Groupe SARP), Boris Dréan (Groupe SARP), Gilles Giora (IDETEC), Odon Willaume (SAS Willaume), Aurélie Chollet-Weyl (EVTV), Daniel Berthe.

MM Samantha Foulon, Charles Le Boulanger et Alban Raimbault (MAIAGE).

**Administrateurs en visio:**

MM Jean-Luc Robin (SODI SARP), Stuart Harwood (S3C), Daniel Flamme (Flamme Assainissement), Christine Bérard (CB Conseil), David Peralta (Assainissement 81).

**Administrateurs excusés et pouvoirs :**

MM Alfred Meguerdidjian (Huer), Emmanuel Parent (MPE), Jean-Jacques Bonfond (Groupe SARP), Laurent Barbieri (Malezieux), Alexandre Giudicelli (Groupe SARP), Xavier Labat (Groupe Labat), Olivier Taxil (Fayence assainissement), Thierry Guillou (SAM), Gilles Carvallo, Claude Blanc (APLICA).

## Ordre du jour :

1. Point sur les dossiers d'actualité de la fédération: **point social** ; accord sur les classifications,
2. Point sur les travaux des syndicats, commissions fédérales et le S3C : **SNEA** (questionnaires adhérents hygiène immobilière, lancement étude REUT, travaux qualitatass), **SMI2D** (ADR, rinçage citerne), **SYNCRA** (WG22, OIEAU, CCTP), **SYNABA, SYFFA, APLICA, CTS** (livret d'accueil), **S3C**.
3. Congrès et salons: Congrès MAIAGE 2023 et salons
4. Etat financier  
Questions diverses

Yann Madeline donne état des pouvoirs, des excusés et le quorum étant atteint, ouvre la séance à 10H05.

Yann Madeline présente ses vœux de joie, de bonheur et de plénitude à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et propose l'ordre du jour du Conseil d'Administration MAIAGE du 24 janvier 2024.

### **1- Approbation du PV du CA du 15 septembre 2023**

Sans remarque particulière, le PV du CA de MAIAGE du 15 septembre 2023 est approuvé par les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Trois questions diverses seront abordées avant le point social.

### **2- Questions divers**

#### **➤ Statuts/RI et cotisations MAIAGE dans le cadre de fusions d'entités AMI**

Yann Madeline fait le constat, qu'au fur et à mesure des années, la fédération doit faire face à une certaine concentration des activités assainissement et maintenance industrielle à l'occasion de reprises d'entreprises adhérentes à MAIAGE par d'autres entreprises adhérentes. Et que, bien souvent, voire de manière systématique, l'entreprise qui reprend, ne procède pas à une déclaration de son nouveau chiffre d'affaires réel servant de base au calcul des cotisations dues aux syndicats affiliés à MAIAGE. D'autant que, le montant de ce chiffre d'affaires est, auprès de la fédération, déclaratif, même s'il n'est pas complètement impossible à vérifier. Il précise donc que nous assistons à un calcul « à la baisse » du montant du chiffre d'affaires conduisant à une baisse des cotisations versées.

Yann Madeline propose donc aux membres du Conseil d'Administration de MAIAGE, pour davantage de « justesse » et d'égalité entre les entreprises adhérentes, de prévoir, dans le règlement intérieur de MAIAGE, une disposition spécifique à ce cas d'espèce qui consisterait à inciter à déclarer le montant réel du chiffre d'affaires pour se voir appliquer une « remise » sur les cotisations dues.

**Les membres du Conseil d'Administration approuvent le principe d'une disposition particulière pour les cas de fusions d'entreprises adhérentes aux syndicats de la fédération MAIAGE en matière de cotisations. Lors du prochain**

**Conseil d'Administration, une formulation sera proposée et devra, par la suite, être entérinée à la prochaine Assemblée Générale de MAIAGE.**

➤ **Formule de révision des prix, indice et index dans les fédérations professionnelles**

Yann Madeline poursuit sur un autre sujet proposé à l'étude par Philippe Maillot. En effet, il est souvent évoqué les notions de formules de révision des prix ou d'indices, ou d'index par les entreprises adhérentes à des organisations professionnelles.

La question s'est posée de savoir dans quelle mesure la fédération MAIAGE peut créer ou accompagner ses adhérents sur ces notions.

Samantha Foulon propose de faire un point sur ce sujet. Elle précise que si la formule de révision des prix est une notion davantage contractuelle, plus communément rencontrée dans les marchés publics, les indices et les index sont des notions plus souvent utilisées au sein même d'une entreprise pour ajuster ses prix. Un prix est déterminé pour l'exécution d'une prestation.

Les composantes du coût de cette prestation peuvent évoluer au cours de la période de son exécution. Afin de garantir l'équilibre économique des titulaires du marché, des clauses sont définies dans le cahier des charges par les maîtres d'ouvrage pour assurer une révision des prix plus conforme aux évolutions conjoncturelles rencontrées. Pour autant, il est fréquent que les clauses inscrites au contrat ne soient pas représentatives des charges de fonctionnement des entreprises. Dès lors les prix facturés peuvent être inférieurs aux dépenses réelles liées à l'exécution des prestations par les entreprises. Situation qui est souvent rencontrée depuis la crise sanitaire et la crise économique actuelle. S'il est difficile, en pratique, de se substituer aux maîtres d'ouvrage pour déterminer une formule de calcul, voire juridiquement sensible, dans une organisation professionnelle notamment pour y réfléchir eu égard à la problématique de l'entente sur les prix, il peut être utile d'accompagner les entreprises adhérentes sur la bonne compréhension des différents éléments à prendre en considération et sur l'information des indices et des index existants.

Samantha Foulon rappelle donc la définition de ces notions :

- Indice : un indice est un nombre abstrait dont l'évolution dans le temps représente l'évolution du prix d'un produit ou d'un facteur de coût particulier. (Salaires et charges, matériel, ciment, etc.).

- Index : un index est un nombre abstrait, dont l'évolution dans le temps se doit de représenter l'évolution des coûts du type d'ouvrage auquel se réfère cet index. Dans la pratique, on distingue principalement les Index BT et les index TP, mais ce ne sont pas les seuls. Certaines branches particulières de la construction ont analysé les structures de coûts de leurs ouvrages pour élaborer des index particuliers (Voies ferrées, travaux de lignes électriques, etc.) ; chaque Index est ainsi composé d'une somme d'indices élémentaires, qui sont les indices de prix des facteurs de production de l'ouvrage, chacun d'entre eux étant pondéré par un coefficient représentant en % de la somme totale, l'importance du coût du facteur de production considéré, dans le coût global de construction de l'ouvrage. Tous les Index, comme tous les coûts d'ouvrages, sont constitués à partir des catégories suivantes d'indices :

\* Salaires et Charges

- \* Matériel
- \* Matériaux (spécifiques à chaque activité)
- \* Energies
- \* Transports
- \* Frais divers (valorisant les frais généraux des sociétés de la branche)

Par ailleurs, pour comprendre ces notions, il est intéressant de consulter certains supports, notamment :

- Une réglementation concernant les modalités de révision des prix des marchés publics dans le code monétaire et financier et le code de la commande publique.
- Depuis 2013, il existe un guide publié par la Direction des Affaires Juridiques qui s'intitule « [le prix dans les marchés publics](#) ». Par ailleurs, au vu du contexte actuel, la pénurie des matières premières a fait l'objet d'une fiche publiée par la même DAJ et d'une circulaire du Premier Ministre. (ce guide propose notamment une méthodologie concernant les formules de révision).
- Pour les indices, il existe des indices issus de l'INSEE exemple ; cout horaire du travail, le salaire mensuel de base, le salaire horaire de base des ouvriers, l'indice cout travail etc...), 2 fédérations professionnelles ont crée un indice comme la FFB (indice salaires du BTP par région) et la FNADE. C'est un indice de main d'œuvre (ICMO 3) soit le salaire mensuel (y compris primes et indemnités) et cotisations sociales pour une équipe de collecte « chauffeur +1,3 ripeurs » (actualisation mensuelle au moniteur).
- Pour les index, il existe des index propres à certaines branches comme les TP, le BTP et le transport déterminés par le Ministère de la transition écologique, des index FSD publiés par des sites et des revues spécialisées (comme le moniteur) qui exprime l'évolution de prix de « paniers » de biens et services, sans le salaire comme l'énergie, le transport et la construction. Et des index directement publiés par des fédérations professionnelles comme celui sur les risques industriels établi par la fédération des assurances ou celui sur le matériel de chantier établi par la FNTP(...)

**Les membres du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance de ces différents éléments, conviennent que la fédération s'abonnera au Moniteur (ou similaire) afin de transmettre, au titre d'un nouveau service aux adhérents, les différents indices et index existants aux entreprises adhérentes. Enfin, un guide très pédagogique sur ce sujet élaboré par la FNADE pourrait être intéressant à diffuser. Une autorisation de diffusion leur sera donc demandée.**

#### ➤ **Taxe à l'essieu**

Enfin Yann Madeline informe les membres du Conseil d'Administration que la fédération a continué l'approfondissement de l'étude sur sujet de la possibilité d'exonération de taxe à l'essieu pour les véhicules de la branche.

**Suite à une réponse récente de la direction des finances, les membres du Conseil d'Administration donnent leur accord pour la faire étudier par un**

**cabinet d'avocat afin d'obtenir un positionnement clair et précis qui sera transmis, par la suite, à l'ensemble des adhérents.**

### **3- Point sur les dossiers d'actualité de la fédération**

#### **➤ Point social**

Christophe Alary commence par le point social en rappelant aux membres du Conseil d'Administration que les NAO ont été ouvertes lors de la première réunion paritaire de l'année, le 9 janvier 2024.

Concernant les NAO, il rappelle la signature, le 1<sup>er</sup> février 2023, de l'avenant n°41 relatif à la réévaluation des salaires minima conventionnels de +4% par les 3 syndicats de la branche (CFDT, FO, UNSA et MAIAGE) pour une application au 1<sup>er</sup> avril 2023 avec une clause de revoyure qui n'a pas été actionnée.

Par ailleurs, il précise aux membres du Conseil d'Administration quelques informations sociales, à savoir, une hausse des prix à la consommation qui s'est établie à +3,7% sur un an en décembre 2023, après +3,5 % en novembre 2023 et +3,9% en octobre. Une revalorisation du SMIC intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'ordre de +1,13% soit un montant du SMIC à 1 766,92 euros, sachant qu'actuellement le coefficient 170 de la CCN AMI s'élève à 1 723,11 euros .

Suite aux demandes des organisations syndicales de salariés (en italique ci-dessous) émises le 9 janvier, quelques réponses ont été déjà données lors de la réunion du 23 janvier dernier :

- *Une augmentation générale de 5% avec une clause de revoyure au mois de juin 2024 ;*

Suite à cette demande, Christophe Alary précise qu'une proposition patronale a été faite à hauteur de + 3%. Or, les partenaires sociaux refusent une proposition en dessous de l'inflation autour de +4%. Une réunion du CODIR a donc eu lieu, ce jour avant le Conseil d'Administration, afin de déterminer une enveloppe patronale.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil d'administration une revalorisation des salaires minima conventionnels autour de +3,7%/3,8% sur la grille actuelle de la Convention Collective (pas encore sur la grille des salaires qui sera issue du nouvel accord relatif aux classifications du 10 juillet 2023 d'application obligatoire à compter du 16 décembre 2024).

Et, enfin, afin de prévoir une éventuelle augmentation du SMIC en cours d'année, d'être en cohérence avec l'accord relatif aux nouvelles grilles de classifications qui prévoit davantage de respiration entre les coefficients, et de créer une image plus attractive de notre secteur d'activité, Christophe Alary propose de prévoir environ +15 euros sur le salaire minima conventionnel correspondant au premier coefficient d'entrée dans la profession (170) pour le porter à 1 800 euros.

**Sans remarques ou commentaires particuliers des membres du Conseil d'Administration, la position proposée est entérinée.**

- *Augmentation des paniers repas à 10.10 euros (plafond U.R.S.S.A.F 2024).*

Christophe Alary indique aux membres du Conseil d'Administration que la demande des organisations syndicales de salariés sur ce point est acceptée dans la mesure où cela respecte les plafonds URSSAF 2024.

- *Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base et non sur le conventionnel, augmentation de la prime d'ancienneté à 18% pour 18 ans d'ancienneté, la révision du calcul de la prime de départ en retraite de 2% à 4%, la suppression des trois jours de carence en cas de maladie et la révision de l'avenant n° 36 sur l'attribution du versement du 13eme mois.*

Christophe Alary indique aux membres du Conseil d'Administration que ces demandes des organisations syndicales de salariés ne sont pas acceptées.

- *Augmentation de la prime d'astreinte : Astreinte Week-end : 90 euros et Astreinte semaine : 150 euros.*

Christophe Alary indique aux membres du Conseil d'Administration que la demande des organisations syndicales de salariés sur ce point va être étudiée car la dernière réévaluation conventionnelle des astreintes date de 2022 et que les entreprises adhérentes semblent favorables à les revaloriser pour inciter et motiver les salariés.

- *Ouverture des négociations sur la pénibilité.*

Christophe Alary indique aux membres du Conseil d'Administration que la demande des organisations syndicales de salariés sur ce point a fait l'objet d'un état des lieux de la réglementation relative aux facteurs de risques professionnels et continuera de faire l'objet d'un sujet particulier au cours des prochaines CPPNI.

- *Augmentation des frais de déplacements pour les membres de la commission sociale.*

Enfin, concernant ce sujet, il fera probablement l'objet d'une revalorisation conformément à l'augmentation de l'inflation depuis leur dernière revalorisation en 2022, soit environ +8%.

Samantha Foulon poursuit sur les sujets de la formation professionnelle en indiquant aux membres du Conseil d'Administration que les travaux concernant l'écriture du CQP technicien en assainissement avancent, ainsi que les travaux avec le Ministère de l'Education Nationale pour la réécriture du Bac Pro GPPE et du BTS MSE. Elle remercie, à ce titre, tous les membres des différents groupes de travail pour leur contribution particulièrement importante sur ces sujets permettant de mettre en avant les métiers de l'assainissement et de la maintenance industrielle et surtout de pouvoir faire ressortir les réels besoins du terrain en matière de compétences attendues.

Christophe Alary remercie à son tour les membres précités ainsi que les membres de la commission sociale de la branche assainissement et maintenance industrielle pour leur investissement.

Yann Madeline remercie Christophe Alary et Samantha Foulon et donne la parole à Bernard Nucci pour le SNEA.

## **4. Point sur les travaux des syndicats et les commissions fédérales**

### **4.1 Travaux des syndicats**

#### **➤ SNEA**

Bernard Nucci fait un retour sur les travaux du SNEA,

Le premier sujet est celui de QUALITASS et de la mise en place d'un groupe de travail (GT) au sein de l'Astee. Il précise qu'il sera probablement mis en place pour février. En parallèle, la commission QUALITASS poursuit son travail sur l'écriture du référentiel qui servira de document de base pour le travail avec l'ASTEE.

Le second sujet concerne la première réunion, le 5 décembre dernier, de la commission hygiène immobilière. Bernard Nucci précise que cette dernière a été l'occasion de revoir la définition de la notion d'hygiène immobilière et de fixer les premiers objectifs de cette commission. Ces membres ont dégagé certaines attentes et des besoins clairs en matière de sécurité des interventions et en particulier les travaux en hauteur (toiture), dans les espaces confinés, ainsi que dans les vides sanitaires.

Cette commission est composée d'entreprises de différentes tailles ce qui permet de la rendre représentative. Un volet communication fait également partie des travaux. L'objectif est de pouvoir la faire connaître lors de prochaines manifestations notamment celles des bailleurs sociaux et de démontrer qu'il s'agit bien d'une préoccupation fédérale tendant à une certaine professionnalisation et une certaine expertise.

Enfin Bernard Nucci revient sur le sujet de la REUT. Il indique aux membres du Conseil d'Administration que la version finale de l'étude a été réceptionnée courant septembre 2023 et qu'elle est consultable par tous. Par ailleurs, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale du SNEA, fin 2023 à Strasbourg, un plan de communication a été déployé notamment pour appuyer la demande d'un arrêté interministériel pour autoriser l'hydrocurage comme type d'usage pour la REUT. Les ministères de la Transition Ecologique et de la santé et l'administration centrale pour le niveau national ont été ciblés mais aussi les représentants institutionnels (Agence de l'Eau, préfecture, Collectivités) pour le niveau local. Plusieurs interlocuteurs ont montré de l'intérêt pour sa diffusion dans leur réseau.

Les adhérents ont également été destinataires des éléments de langage pour appuyer leurs démarches locales. L'objectif est d'être à l'initiative et/ou venir en soutien de projets permettant la mise en place de REUT pour notre type d'usage.

Conscient qu'il faille une qualité minimale pour son utilisation, néanmoins, une attention particulière sera portée sur le fait qu'un traitement supplémentaire ne soit pas imposé. Cela aurait pour conséquence un tarif certainement dissuasif pour une généralisation d'utilisation de la REUT.

Yannick Ratte termine en suggérant que la note soit mise à jour au fur et à mesure en intégrant notamment la réglementation européenne.

Yann Madeline remercie Bernard Nucci et propose de passer aux travaux du SYNCRA.

## ➤ SYNCRA

Gilles Giora et Florence Mignot présentent les travaux du SYNCRA.

Gilles Giora informe les membres du Conseil d'Administration que la révision du CCTP Compactage arrive à son terme. Le groupe de travail s'applique à effectuer une relecture des travaux dans un souci de concordances des exigences. Les 3 CCTP vont faire l'objet d'une navette entre l'ASTEE et le groupe de travail SYNCRA avant publication. Enfin, le CCTP essai et contrôle de gainage se mettra prochainement en place.

Gilles Giora poursuit avec les échanges du SYNCRA et de l'OIEAU. Après une réunion de travail fin 2023, la convention OIEAU/SYNCRA est signée. Les représentants de l'OIEAU ont affiché une volonté d'adaptation tant dans le contenu que sur les lieux de formation (déplacement sur le site du client / utilisation du matériel du client / faire de l'intra entreprise). L'objectif est d'intégrer de l'expertise terrain propre aux adhérents du SYNCRA afin de faire évoluer les pratiques des MO. Le contenu des formations existantes devra être enrichi. Les adhérents SYNCRA bénéficieront d'une réduction de 10% du tarif catalogue. Une communication liée à la signature sera faite par l'OIEAU. Le SYNCRA le fera également vers les adhérents et sur les réseaux sociaux et vers la presse.

Puis, Florence Mignot informe les membres du Conseil d'Administration de l'avancée du groupe de travail GM 22/ WG22 au sein de l'AFNOR. Plusieurs réunions stratégiques se sont tenues (novembre 2022 / Février 2023/ Octobre 2023) (Gilles Giora, Florence Mignot, Guillaume Varin, Anthony Bathias, Florent Breton, Renaud Andrieux, Frédéric le Bouguenec) avec Lionel Monfront (CERIB). Florent Breton porte la position française au niveau européen avec le soutien d'Anthony Bathias (Idetec), Florence Mignot et Frédéric le Bouguenec lors des réunions du WG22. Une mise à niveau du fonctionnement des normes à l'AFNOR a permis de déterminer une stratégie pour préserver les intérêts du syndicat.

Florence Mignot rappelle que la 13508-2 et la 13508-3 font l'objet de négociations approfondies entre les français et les experts autrichiens, allemands et néerlandais ; ainsi, concernant la 13508-1, l'évolution de la partie 1 a été discutée. Cette partie constitue une norme chapeau. Concernant la 13508-2, la révision des codifications ne sera finalement pas aussi étendue qu'initialement prévue. La révision suit son cours. Et concernant la 13508-3, cette partie concerne la qualité du curage. Le projet sous pilotage autrichien est mature et toute modification ne peut plus se faire qu'à la marge. Le pré-diagnostic initialement inclus dans la partie 3 sera, à la demande des experts français, traité autrement, à savoir dans le cadre d'une spécification technique (TS). En effet, suite à une mise à niveau du fonctionnement administratif des normes dans les locaux de l'AFNOR, celle-ci a permis de déterminer une stratégie pour préserver les intérêts de la profession. Le passage vers une TS est privilégié au lieu de suivre le long parcours d'une norme. Cela permettrait une mise en œuvre en fonction de la culture professionnelle de chaque pays. Les prochains échanges auront lieu en janvier et avril.

La rédaction de cette nouvelle partie sur le pré diagnostic (13508-X (TS)) est prise en main par Frédéric Le Bouguenec en accord avec les autres pays.

L'objectif de ce pré diagnostic est de définir le besoin de curage et/ou d'inspection. Il conviendra également de définir un indice de préconisation d'inspection.



Florence Mignot informe les membres du Conseil d'Administration des prochaines dates de réunions européennes :

- les 6 et 17 janvier 2024 à Duron (Allemagne) – Sous-groupe « CEN/TS EN 13508-X » ;
- les 18 et 19 avril 2024 – WG22 ;
- Et en octobre 2024 – WG22.

Florence Mignot termine en indiquant à Bernard Nucci et aux membres du SNEA qu'il serait peut-être intéressant d'étudier la possibilité d'intégrer le WG21 concernant le diagnostic et pré diagnostic pour l'hygiène immobilière. Actuellement, le WG21 n'a pas de sujet en cours.

Yann Madeline précise que cette prise de parole à l'échelle de l'Europe a été une belle opportunité mais que cela reste assez chronophage car il existe encore des difficultés d'approches et de prise en considération des enjeux au niveau de l'Europe.

Yann Madeline remercie Florence Mignot et Gilles Giora et donne la parole au SMI2D.

### ➤ **SMI2D**

Jean Luc Robin informe les membres du Conseil d'Administration des travaux du Groupe de travail « charte rinçage des citernes ». Il indique que le SMI2D avait proposé, par courrier, au SYVED et au SYPRED d'engager une réflexion commune pour la refonte de la charte rinçage qui date de 2009 et d'y ajouter des objectifs en termes :

1° - D'équipements et de mode opératoire pour le rinçage à l'eau des citernes de déchets liquides à destination des centres de traitement.

2° - D'équipements et de mode opératoire pour le curage des citernes contenant des déchets pâteux, des boues ou des déchets concentrés ou susceptibles de décanter à destination des centres concernés.

Le Groupe de travail s'est donc réuni mardi 16 janvier et le SYPRED et le SYVED ont donné leur accord pour mettre à jour la charte et y ajouter les propositions du SMI2D. Une proposition de modification du contenu de la charte sera transmise, dans ce sens, aux membres du Groupe de travail. Il a également été évoqué la possibilité d'ajouter, sur le BSD dématérialisé Trackdéchets, une ligne concernant les opérations de rinçage.

Enfin Jean Luc Robin précise que le SMI2D a également informé le SYVED et le SYPRED de sa volonté de mettre en ligne, sur le site web Maiage, accessible aux collecteurs et aux clients producteurs, un état des lieux des facilités de rinçage dans les différents centres de traitement de déchets avec une notation basée sur des critères.

Jean Luc Robin évoque ensuite le sujet du guide ADR. Ce dernier vise à favoriser une meilleure compréhension et application de la réglementation sur le transport des matières dangereuses et tient compte des spécificités liées à la collecte et au transport des déchets dangereux. Il fournit des lignes directrices afin d'aider les opérateurs à classer, conditionner et transporter ces déchets. L'édition 2023 du

guide des bonnes pratiques ADR intègre également la nouvelle législation relative à la dématérialisation des bordereaux de suivi de déchets (Trackdéchets).

Ce guide a été édité au format papier A4 et est accessible en téléchargement sur le site web [www.maiage.fr](http://www.maiage.fr) (espace adhérent, syndicat SMI2D, documents, guide des bonnes pratiques ADR).

Enfin Jean Luc Robin termine avec le sujet Trackdéchets. En effet, les adhérents sont régulièrement informés sur les évolutions de la démarche Trackdéchets avec des flashs informations diffusés dans MAIAGE~Hebdo. Il rappelle que Trackdéchets organise également des formations hebdomadaires le jeudi de 15h00 à 15h30, le programme est disponible [sur le site](#) web de Trackdéchets. Il est également possible de retrouver les anciennes formations sur la [chaîne youtube](#) créée par Trackdéchets. Enfin, Jean Luc Robin conseille aux entreprises adhérentes de s'inscrire à la newsletter qui est diffusée tous les mois par Trackdéchets.

Yann Madeline remercie Jean-Luc Robin et passe la parole à Stuart Harwood pour le S3C.

### ➤ S3C

Stuart Harwood indique que l'année 2023 a été une année satisfaisante en termes d'examens. Leur nombre est important et supérieur à celui de 2022. Les sessions d'examen (de 3 voire 4 jours) sont organisées tous les 15 jours et le S3C est toujours à la recherche de volontaires (examineurs et contrôleurs) pour encadrer les examens.

Le S3C connaît une montée en puissance des recommandations des besoins du S3C mais le point faible reste le manque d'adhérents d'entreprises utilisatrices.

Stuart Harwood poursuit en indiquant aux membres du Conseil d'Administration que dans le cadre du salon POLLUTEC à Lyon, il y a eu signature, le 11 octobre d'une lettre d'intention visant à améliorer la coopération future entre le S3C pour la France, ALTAP pour l'Espagne et WJA pour l'Angleterre. Les 3 associations s'accordent à mettre en place une série d'actions afin de tendre vers une uniformisation des règles de sécurité dans le domaine du nettoyage industriel.

D'autres pays comme l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas rejoindront prochainement les pays signataires. A terme, la démarche vise une reconnaissance mutuelle des consignes et des procédures de sécurité établies par les organisations de chaque pays.

Enfin concernant les matériels, Stuart Harwood précise que des inspecteurs matériels effectuent un contrôle suivant les grilles de vérification annuelle des exigences S3C définies sur un matériel de pompage soumis à la réglementation ADR ou sur un matériel Haute pression. Lorsque le matériel est conforme, l'inspecteur matériel renseigne l'attestation de conformité et appose l'étiquette numérotée sur le poste de commande (121 matériels inspectés). Une réunion a été organisée au début de l'année 2023 avec les inspecteurs S3C pour faire un bilan et évaluer la démarche. La vérification des matériels a permis de mettre en évidence que ceux-ci ne sont pas assez suivis au niveau de l'entretien.

Une réunion est prévue vendredi 26 janvier pour faire le point sur la démarche des examens de certification avec les contrôleurs et les examineurs.

Yann Madeline remercie Stuart Harwood et passe la parole à Claude Moreau pour les travaux du SYFFA.

### ➤ SYFFA

Claude Moreau fait un retour sur les travaux du SYFFA.

Concernant le groupe de travail flexible haute pression, pompage et accessoires, Claude Moreau indique aux membres du Conseil d'Administration, que les flexibles ADR pour le pompage de produits (ou déchets) inflammables sous vide ou en aéraulique, respectant les normes (NF EN 12 115 ou IEC TS 60079-32-1), sont jugés trop lourds et trop rigides pour les opérateurs. Le SYFFA a donc créé un groupe de travail « Flexibles de pompage » pour demander aux fabricants de développer un flexible de pompage de liquides inflammables, conforme aux normes en vigueur, qui répond aux besoins des prestataires et avec lequel les opérateurs pourront travailler en sécurité.

Après consultation des adhérents, les critères suivants ont été retenus : le flexible de pompage est un flexible de classe  $\Omega/T$  (catégorie de conductivité conforme à la norme NF EN 12 115.2011) qui est utilisé pour effectuer des travaux de pompage sous vide ou en aéraulique, de diamètre 80 à 100 pour une quantité de 12.000 et 15.000 mètres linéaire de tuyaux par an. 2 fabricants de tuyaux ont été consultés : ALPHA GOMMA (lors du salon POLLUTEC) et TRELLEBORG et devraient répondre au SYFFA sur la faisabilité ou non d'un tel produit.

Claude Moreau poursuit sur les échanges avec la Fédération Française de la Carrosserie (FFC). Le SYFFA souhaite que les Fabricants de combinés français participent aux futures évolutions de la réglementation concernant les transports des matières dangereuses (ADR) et de la réglementation concernant la fabrication des citernes routières. Un contact a été pris avec la FFC Constructeur qui a demandé aux fabricants de combinés français de lui transmettre les différents points à examiner avec une argumentation pour justifier les évolutions réglementaires.

Le SYFFA a envoyé ces éléments à la FFC Constructeurs qui les a transmis à la Mission transport de matières dangereuses du Ministère de la transition écologique. Cette dernière procède à l'examen des propositions du SYFFA.

Enfin Claude Moreau fait un retour positif sur POLLUTEC à Eurexpo Lyon du 10 au 13 octobre dernier. Il indique que très peu adhérents SYFFA sont intéressés par le prochain POLLUTEC à Paris les 26 et 27 novembre prochains.

Enfin il est rappelé que le SYFFA participera au prochain CGLE en janvier 2024 mais qu'il n'y aura pas d'exposition de matériel au prochain congrès fédéral MAIAGE, fin 2024.

Yann Madeline remercie Claude Moreau et donne la parole à Christine Berard pour les travaux du SYNABA.

### ➤ SYNABA

Christine Bérard expose les différents points pour le SYNABA. Elle informe les membres du Conseil d'Administration de l'avancée du syndicat sur le sujet relatif au cahier de l'ouvrage ; une publication a été élaborée et diffusée par le CSTB et l'ARTANC concernant les travaux de mise en œuvre des dispositifs de traitement des eaux usées domestiques (dits dispositifs agréés). Cela vient interférer sur la

réglementation existante. Le contenu empiète sur les prérogatives professionnelles (notamment le SYNABA et les fabricants d'ANC agréés). Un courrier des Pros de l'ANC signés par les 4 présidents (ATEP, CNATP, SYNABA, SNEA) a été transmis aux ministères de la Transition Ecologique et de la Santé en Mars 2023, afin d'affirmer le rôle de chacun dans la chaîne de valeur de l'ANC. Une réunion de travail s'est tenue avec les auteurs en Juillet 2023 pour échanger sur le fond et la forme. En octobre, le MTCT publiait une note reprenant des éléments du cahier de l'ouvrage sans concertation du PANANC (GT ministériel réunissant les acteurs privés et publics de l'ANC).

Les administrateurs du SYNABA ont décidé d'une position ferme et ouverte. Un nouveau courrier des PROS de l'ANC a été transmis aux ministères de la transition écologique et de la santé pour une demande de réunir le PANANC en urgence pour échanger sur les impacts des publications des derniers mois. La difficulté de maintenir un ANC dans les produits destinés à la construction ou à intégrer dans la directive DERUE (Directive des Eaux RésiduaireS Urbaines). Ce flou engendre des incidences et une inactivité du PANANC et donc des PROs de l'ANC.

Puis Christine Bérard précise que lors du prochain CGLE 2024, le SYNABA participera à l'atelier « cahier de l'ouvrage » pour un échange avec les auteurs. L'objectif est de démontrer que l'application du cahier de l'ouvrage est difficile sur le terrain et modifie en profondeur le travail du BE. De plus, les conséquences pécuniaires pour l'usager sont loin d'être nulles pour un système ANC (Par exemple, on passerait d'une étude de conception de 400€ en moyenne au triple en fonction du terrain).

Elle poursuit en indiquant que 3 nouveaux adhérents ont intégré le SYNABA.

Par ailleurs, une discussion est en cours au sein du syndicat à propos des critères d'adhésion. En effet, il existe des activités annexes au sein du BE adhérents au SYNABA. Notamment l'activité de SPANC par le BE interroge les administrateurs. Il est souligné que les SPANC ont des problèmes de recrutement depuis quelques années. A défaut d'avoir une personne incompétente, un BE qui connaît le métier peut être préférable. Néanmoins, il y a un cadre à définir pour un adhérent du SYNABA (zone d'intervention par exemple). Pour avoir des éléments concrets sur la question des activités connexes qu'un BE peut exercer, un sondage Google Form a été soumis aux adhérents. Il contient des questions relatives aux critères d'adhésions. Il s'agit souvent de métiers complémentaires.

Yann Madeline prend note des actions du SYNABA, remercie Christine Bérard et donne la parole à notre invité en visio, Monsieur Jean-Marc Ampigny, dirigeant de l'entreprise Groupe VILEA située en Martinique et adhérent historique de MAIAGE.

Ce dernier se présente, présente son entreprise ainsi que les thématiques et problématiques rencontrées sur son territoire.

Au regard de son expérience du terrain et de sa participation proactive sur son territoire, les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE décident de le nommer expert DOM auprès du CA de MAIAGE permettant de lui donner une certaine légitimité auprès de ses interlocuteurs au titre de la profession et de la fédération.

Monsieur Jean Marc Ampigny fera donc un retour des différents échanges avec ses interlocuteurs au titre de la fédération pour un suivi des différents sujets en cours en Martinique.

Les membres du Conseil d'Administration et Yann Madeline remercient Monsieur Ampigny pour son intervention et ces échanges particulièrement utiles et intéressants.

Yann Madeline laisse la parole à Damien Becquet.

#### ➤ **APLICA**

Damien Becquet prend la parole pour les travaux d'APLICA. Il indique qu' APLICIA se porte bien. APLICIA rencontre une belle opportunité de s'ouvrir au ferroviaire avec une demande adhésion d'un atelier de réparation ferroviaire avec lavage au préalable. Ce qui permettrait à APLICIA de se diversifier et d'acquérir plus de poids vis-à-vis de différents organismes comme l'ANIA ou d'autres administrations. Damien Becquet précise qu'il n'y a pas beaucoup de lavages mais qu'ils sont importants en termes de volumes.

Yann Madeline remercie Damien Becquet et passe la parole à Daniel Berthe pour les travaux de la commission technique et sécurité.

## **4.2 Travaux des commissions**

#### ➤ **Commission technique et sécurité**

Daniel Berthe revient sur l'actualité de la CTS.

Daniel Berthe informe les membre du Conseil d'Administration de la révision du livret d'accueil ; le groupe de travail livret d'accueil prépare la mise à jour du livret d'accueil (livret sécurité): révision des textes, élaboration de nouveaux pictogrammes, création d'illustrations ou utilisation de photographies existantes. Le Groupe de Travail se réunira début mars.

Daniel Berthe informe surtout les membres du Conseil d'administration de l'avancée du groupe de travail Aspiratrices Excavatrices ; le groupe de travail Aspiratrices Excavatrices s'est réuni en visio-conférence le 8 décembre pour lancer une première réflexion sur les applications possibles, la conception, les règles de sécurité et les conseils d'utilisation des aspiratrices excavatrices. Le groupe de travail compte parmi ses membres, Catherine JAROSZ de l'INRS qui est présente pour apporter des éléments de réflexion issus des Travaux Publics et des canalisateurs de France et Philippe LECOMTE de la société ASPIRTEC du groupe SAFIBRI qui propose des prestations d'excavation par aspiration avec ces matériels. Le groupe de travail propose de réaliser un guide des bonnes pratiques concernant l'utilisation des Aspiratrices Excavatrices dans et hors du milieu industriel. Une seconde réunion a eu lieu à l'INRS mardi 23 janvier 2024 avec la participation de Rivard comme fabricant, loueur de matériel. Une prochaine réunion aura lieu en mars.

**Daniel Berthe précise qu'il est preneur de participations au groupe de travail Aspiratrices Excavatrices notamment sur un retour d'expérience sur le nettoyage /pompage industriel.**

Enfin, Daniel Berthe informe les membres du Conseil d'Administration sur le projet avorté de dématérialisation du DUERP sur un portail numérique.

En effet, la Loi santé du 2 août 2021 avait prévu que le DUERP devait faire l'objet d'un dépôt dématérialisé (au 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les entreprises de + de 150 salariés et au 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour les entreprises de moins de 150 salariés) sur un portail numérique, déployé et administré par un organisme géré par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, afin de garantir la pérennité de sa conservation et de sa mise à disposition sur un temps long. Interrogé par un sénateur, le gouvernement a répondu le 30 novembre que les travaux menés par l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) confirment les difficultés liées à la mise en œuvre opérationnelle de ce portail et soulignent également un bilan bénéfique risqué négatif.

Dans l'attente, l'employeur doit conserver les versions successives du DUERP au sein de l'entreprise sous la forme d'un document papier ou dématérialisé. Chaque mise à jour est également transmise au service de prévention et de santé au travail auquel l'employeur adhère.

Yann Madeline remercie Daniel Berthe pour son intervention notamment sur les Aspiratrices Excavatrices, sujet essentiel et pour lequel il est important d'être préventif. Il donne la parole à Charles Le Boulanger pour l'organisation du congrès 2024.

## **5. CONGRES**

Charles Le Boulanger présente les différentes possibilités de lieux pour organiser le congrès 2024, congrès pendant lequel Maiage et ses syndicats renouvelleront les administrateurs des différents Conseil d'Administration et Bureaux.

Les membres du CODIR ont décidé d'organiser, un congrès sans exposition de matériels avec le premier jour au matin les Assemblées Générales et les élections puis une demi-journée technique l'après-midi et une visite locale le lendemain matin. Des contacts ont été pris pour les destinations suivantes : Saint Malo, Deauville, Lille, La Baule et Bordeaux. Deauville semble plus facile à organiser notamment par rapport à sa capacité hôtelière et aux tarifs proposés.

Yann Madeline remercie Charles Le Boulanger et passe la parole à Philippe Maillot pour les comptes 2023 de la Fédération.

## **6. Bilan financier**

Philippe Maillot fait un point sur les adhésions et les cotisations fédérales. Ces dernières sont en légère amélioration par rapport à cette même date, en 2022.

## **7. Questions diverses**

Sans questions diverses, Yann Madeline remercie tous les membres du Conseil d'Administration de MAIAGE.

Sans autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 13H.

